

AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a **arrêté** une **décision en date du 7 mai 2020 concernant la modification de l'autorisation EAU/AUT/19/0617 du 13 août 2019 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage multiple à Remich** suite à la demande EAU/AUT/19/0617M20.1 présentée à l'Administration de la Gestion de l'Eau.


Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'Hôtel de Ville de Remich

Remich, le 18 juin 2020

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,



Certificat de publication

Le présent avis est publié et affiché en date de ce jour et pour une durée de 40 jours.

Remich, le 18 juin 2020

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

